



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 159-2022
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2022.RRGR.277

Déposée le : 05.09.2022

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 186/2023 du 22 février 2023
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
Classification : Non classifié

Pourquoi de telles différences dans les taux de passage à l'école secondaire ?

Chaque année, la Direction de l'instruction publique et de la culture publie dans les statistiques de la formation du canton de Berne le nombre d'élèves par arrondissement administratif qui quittent le primaire pour une école secondaire (*Sekundarschule*) ou une section m ou p et le nombre d'élèves qui continuent leur scolarité en école générale (*Realschule*) ou en section g. Dans les statistiques de la formation 2022 (données de base 2021), il ressort que l'arrondissement administratif du Jura bernois – avec son taux de 75 % – affiche un taux de passage en sections m et p nettement supérieur à celui des arrondissements germanophones pour les écoles secondaires. Mais ce n'est pas tout : les arrondissements germanophones présentent aussi des disparités entre eux. Ainsi, l'Emmental enregistre le taux de passage le plus bas avec seulement 56 %, alors que Berne – Mittelland atteint tout de même 64 %. Les statistiques de la formation ne contiennent aucune explication sur les différences quant aux chances de formation entre les communes.

Dans une étude relativement ancienne, la Section de la planification de la formation et de l'évaluation germanophone avait également examiné certaines grandes communes du canton entre 2011 et 2013. Sans surprise, nombre de ces communes se situent dans la région de Berne. Et c'est là justement, entre les communes d'Ostermundigen et de Muri bei Bern que le nombre d'élèves qui peuvent accéder aux écoles secondaires varie le plus fortement : à Ostermundigen, près de la moitié des élèves poursuivent leur éducation dans une école générale ; à Muri bei Bern, ils ne sont que 20 %, les 80 % restant sont orientés vers une école secondaire (voir à ce propos l'article « Sek oder Real? Der Wohnort beeinflusst die Schullaufbahn » paru dans la *Berner Zeitung* du 19 février 2018). Toutes aussi frappantes étaient les différences entre les quartiers de la ville de Berne. Si à Kirchenfeld, 83 % des élèves intègrent l'école secondaire, ils n'étaient que 28 % à Bern-Bethlehem.

Ce déséquilibre reflète assez précisément les inégalités économiques et sociales entre les quartiers, ce qui laisse conclure que l'orientation lors du passage au degré secondaire I est conditionnée par des critères économiques et sociaux. En outre, les écarts encore relativement grands entre les arrondissements administratifs que mettent en lumière les statistiques de la formation 2022 à partir des données de 2021 laissent penser qu'il se cache des différences encore plus importantes entre les communes, voire entre certains quartiers.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Comment s'explique le taux de passage vers les écoles secondaires et les sections m et p largement plus élevé dans le Jura bernois ?
2. Il existe également de grandes disparités de taux de passage entre les arrondissements administratifs. Par exemple, les arrondissements ruraux présentent des taux nettement inférieurs à ceux des arrondissements urbains. Des éléments permettent-ils d'expliquer cette situation ?
3. Le Conseil-exécutif est-il d'avis que ces inégalités de chance d'accéder à une école secondaire ou à section m ou p selon la région constitue un problème ?
4. L'étude menée en 2013 par la Section de la planification de la formation et de l'évaluation germanophone montre clairement que les variations au niveau du taux de passage en école secondaire ou en section m ou p sont fonction non seulement de l'origine géographique, mais aussi de la condition sociale et économique des parents. Faut-il partir du principe que la situation n'a pas évolué ou le Conseil-exécutif dispose-t-il de nouveaux éléments qui témoignent d'un changement ?
5. Quel est le taux de passage en école secondaire ou en sections m et p pour l'année scolaire 2022-2023 des communes suivantes : Habkern, Interlaken, Eriz, Hilterfingen, Unterlangenegg, Trubschachen, Berthoud, Rüschegg, Muri bei Bern, Berne, Ostermundigen, Epsach, Nidau, Bienne, Champoz, Moutier, Niederbipp, Langenthal et Wyssachen ?
6. Pourquoi existe-t-il des différences aussi importantes liées à l'origine géographique, linguistique, sociale et économique des enfants alors que la procédure de passage et surtout l'objectif de formation sont en soi les mêmes ?
7. Le Conseil-exécutif considère-t-il ces différences comme problématiques et qu'entend-t-il faire pour y remédier ? Envisage-t-il éventuellement de modifier la procédure de passage ?
8. Les taux de passage extrêmement élevés dans le Jura bernois et dans certaines communes germanophones ne devraient-ils pas être revus à la baisse ?
9. Le Conseil-exécutif a-t-il connaissance de différences similaires pour le passage au degré secondaire II et en particulier concernant le gymnase ?

Réponse du Conseil-exécutif

L'égalité des chances est une des préoccupations centrales du Conseil-exécutif. À performance égale, tous les élèves du canton de Berne doivent avoir les mêmes chances de réussir, indépendamment de leur environnement familial. Pour cela, le Conseil-exécutif met en place des conditions cadres permettant une égalité des chances aussi grande que possible. La mission de l'école obligatoire est de soutenir l'apprentissage des enfants et des jeunes de manière à ce

qu'ils aient tous les mêmes chances au fil de leur parcours scolaire. Étant donné que les enseignantes et les enseignants jouent un rôle clé lors de l'évaluation du potentiel des élèves, ils sont sensibilisés à la problématique de la sélectivité sociale dans le cadre de leurs formations initiales et continues.

Le Conseil-exécutif répond comme suit aux questions de l'interpellation :

Question 1 :

En tant que région francophone dotée d'une culture propre, le Jura bernois occupe une place particulière au sein du canton de Berne. Comme relevé dans la Statistique de la formation du canton de Berne (données de base 2021), les taux de passage ne sont comparables qu'au sein d'une même région linguistique en raison de la différente organisation du degré secondaire I dans la partie germanophone et la partie francophone du canton. Dans le Jura bernois, c'est un système à trois échelons, avec un échelon supplémentaire préparant au gymnase, qui est utilisé. Cela pourrait avoir un effet sur le taux de passage. Les aspects mentionnés dans la réponse à la question 2 influencent également le taux de passage.

Question 2 :

La réussite scolaire dépend, d'une part, des aptitudes propres à l'enfant, l'adolescente ou l'adolescent, notamment des capacités cognitives et de la motivation. D'autre part, il existe également des facteurs très influents qui sont liés au milieu socio-économique et socio-culturel dont est issue ou issu l'élève. Le canton de Berne s'efforce d'atténuer au mieux les effets de ces facteurs liés à l'environnement de l'élève. Dans ce contexte, le rôle d'une école obligatoire de qualité, perméable et gratuite prend toute son importance.

La composition de la population varie fortement dans les différentes communes et régions du canton de Berne. De manière générale, le taux de passage est plus élevé dans les communes financièrement fortes, car elles disposent d'une proportion plus importante de parents hautement qualifiés qui ont en général plus de moyens pour pallier les éventuels déficits de leurs enfants avec des ressources privées. De plus, les communes et les régions à taux de passage élevé comptent en général moins d'enfants issus de la migration ou de familles plus faibles socialement ; il est donc aussi plus facile d'aider ces derniers en cas de besoin. La topographie, ainsi que la structure et la culture de la commune concernée jouent également un rôle. Dans de nombreuses communes rurales, la population maintient des liens très forts avec les entreprises formatrices locales. C'est une des raisons pour lesquelles certains parents préfèrent que leur enfant fasse un apprentissage, et que celui-ci fasse le choix de ne pas fréquenter l'école secondaire. La thématique du trajet scolaire a également son importance dans les régions rurales. En effet, il n'est pas rare que des enfants qui auraient pourtant les aptitudes scolaires requises ne passent pas à l'école secondaire car celle-ci se trouve dans un lieu jugé trop éloigné.

Question 3 :

Le Conseil-exécutif est conscient de la situation et essaie de créer des conditions cadres offrant la meilleure égalité des chances possible, notamment via le développement de la petite enfance, des procédures de passages équitables et un système de formation perméable/dual (maturité professionnelle et passerelle). Pour favoriser l'égalité des chances à l'école obligatoire, les écoles qui font face à de plus grands défis (en raison de la part importante d'élèves issus de familles allophones ou de couches sociales basses) reçoivent davantage d'aide professionnelle et financière. Il existe différentes offres pour aider les élèves à suivre l'enseignement au mieux,

comme le soutien linguistique ciblé (français langue seconde), les mesures de soutien spécialisé (soutien pédagogique ambulatoire, logopédie, etc.), les objectifs d'apprentissage individuels revus à la baisse, les mesures de compensation des désavantages ou le soutien aux élèves surdoués. Enfin, il existe également différentes offres périscolaires, notamment l'école à journée continue, qui peuvent avoir un effet positif sur l'égalité des chances car elles favorisent souvent une plus grande mixité sociale.

Question 4 :

La situation dans le canton de Berne n'a pas grandement évolué. Le taux de passage peut être tendanciellement plus élevé dans les communes financièrement fortes.

Question 5 :

Taux de passage à l'école secondaire ou dans une section m ou p :

Berne	66 %	Moutier	75 %
Bienne	59 %	Muri b. Bern	77 %
Berthoud	57 %	Nidau	**
Champroz	71 % *	Niederbipp	Calcul non effectué, car fusion avec Wolfisberg
Epsach	87 % *	Ostermundigen	53 %
Eriz	53 % *	Rüschegg	29 % *
Habkern	32 % *	Trubschachen	39 % *
Hilterfingen	83 %	Unterlangenegg	63 % *
Interlaken	53 %	Wyssachen	50 % *
Langenthal	Calcul non effectué, car fusion avec Obersteckholz		

* taux statistiquement pas pertinent, car le nombre d'élèves est trop faible pour que le calcul soit représentatif.

** taux variant fortement

Population : élèves scolarisés dans les écoles publiques du canton de Berne (y c. classes spéciales et écoles spécialisées, hormis les élèves suivant un plan d'études étranger et les élèves extracantonaux). Années scolaires 2018-2019 à 2021-2022.

Source des données : statistique des élèves du canton de Berne, état au 2.11.2022

Question 6 :

Comme mentionné dans la réponse à la question 2, la situation géographique du lieu de domicile ainsi que l'environnement économique et social de la famille sont des facteurs qui ont un effet considérable sur le niveau scolaire de l'élève au degré secondaire I.

Question 7 :

Le Conseil-exécutif crée des conditions cadres offrant la meilleure égalité des chances possible :

- La procédure de passage flexible, comme elle existe dans le canton de Berne, favorise l'égalité des chances. Elle se base sur des critères solides, qui à leur tour se fondent sur une observation à long terme qui donne lieu à une recommandation. Dans 96 % des cas, l'école et les parents sont du même avis en ce qui concerne le passage à la 9^e année scolaire. Dans certains cas cependant, l'enfant peut effectuer un examen standardisé de contrôle, qui permet de corriger d'éventuelles distorsions. En raison de la flexibilité de la procédure actuelle et de la bonne acceptation de celle-ci au sein de la population, le Conseil-exécutif ne prévoit pas de modification.

- Le Conseil-exécutif soutient diverses offres de développement de la petite enfance afin que tous les enfants puissent se développer de façon optimale déjà avant d'entrer à l'école et obtenir ainsi des conditions de départ équitables.
- Comme mentionné dans la réponse à la question 3, il existe dans le cadre de l'école obligatoire différentes offres telles que les mesures de soutien spécialisé, le soutien aux élèves surdoués ou les offres périscolaires.
- Un élément clé est le système de formation dual perméable. Si cela est nécessaire, les élèves peuvent être affectés à un niveau supérieur ou inférieur du degré secondaire I en cours d'année sur décision de la direction d'école. Les possibilités pour continuer à progresser à l'école ou dans la vie professionnelle sont bien plus nombreuses aujourd'hui qu'à l'époque, notamment car il est possible de rattraper un diplôme à n'importe quel moment du parcours de formation ou de la carrière professionnelle

Question 8 :

Non. Comme il l'a développé dans ses réponses, le Conseil-exécutif est conscient qu'il existe des taux de passage différents qui sont liés à des facteurs différents. Il estime que la procédure de passage actuelle et ses « mesures d'accompagnement » ont fait leurs preuves dans le canton de Berne. L'égalité des chances est, de plus, soutenue autant que possible grâce aux différentes offres de l'école obligatoire et aux mesures périscolaires. Le Conseil-exécutif est en outre convaincu que le système de formation professionnelle duale de la Suisse, avec la possibilité d'effectuer une maturité professionnelle, est unique au monde et qu'il contribue de façon considérable à l'égalité des chances dans le domaine de la formation.

Question 9 :

Le Conseil-exécutif est conscient du fait que la même dynamique s'applique également en ce qui concerne l'entrée au gymnase. Les aspects évoqués dans la réponse à la question 2 produisent le même effet lors du passage au degré secondaire II (cf. L'éducation en Suisse, rapport 2018, p. 105ss).

Destinataire

– Grand Conseil